

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 28 JANVIER 2016

DELIBERATION N°2016-02

OBJET : Besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, SOLERA, CLEMENT, CARON-JOURDA, GUILHOT, LAVAL, Mme BRUNET.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Mme ROQUABERT, MM. CADAS, SANCHEZ, RASPEAU.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET, MME COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. FONTES

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Néant

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme FLOUREUSSES représentée par M. CLEMENT

Contenu délibération :

Le Président indique qu'afin de remplir ses missions et de faire face à certains besoins ponctuels, le CDG31 est amené à renforcer ses effectifs par la création de postes liés à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs, conformément aux dispositions de l'article 3 – 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984.

Le Président indique que les besoins prévisionnels du CDG31 pour l'année 2016 sont indiqués au tableau destiné à être annexé à la présente délibération.

Le Président propose d'assurer la charge de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à chacun des emplois concernés.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité pour l'année 2016 de :

- Créer les postes afférents à un accroissement temporaire d'activité comme indiqué au tableau annexé à la présente délibération ;
- Donner mandat au Président pour toute décision en rapport avec le recrutement et la rémunération, étant précisé que cette dernière sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à chacun des emplois concernés.

Fait à Labège,
Le 28 Janvier 2016

Le Président,

Pierre IZARD

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ANNÉE 2016

EFFECTIF	MOTIF ET NATURE DES FONCTIONS	DUREE	NIVEAU DE REMUNERATION (maximum indice terminal du grade)
1 adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	<u>Service moyens généraux</u> Surcroît de travail	<i>12 mois maximum</i>	Echelle 3
1 adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	<u>Service concours</u> Surcroît de travail	<i>12 mois maximum</i>	Echelle 3
2 adjoints techniques de 2 ^{ème} classe	<u>Service moyens généraux</u> Surcroît de travail	<i>12 mois maximum</i>	Echelle 3
1 adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	<u>Service emploi</u> Surcroît de travail	<i>12 mois maximum</i>	Echelle 4
1 rédacteur	<u>Service emploi</u> Surcroît de travail	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 attaché	<u>Service emploi</u> Surcroît de travail	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 ingénieur	<u>Service moyens généraux</u> Surcroît de travail	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
2 techniciens principaux de 2 ^{ème} classe	<u>Service moyens généraux</u> Surcroît de travail	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
2 techniciens	<u>Service moyens généraux</u> Surcroît de travail	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 médecin de 2 ^{ème} classe	<u>Service médecine professionnelle</u> Surcroît de travail	<i>12 mois maximum</i>	Fixée sur la grille indiciaire en fonction de la durée des services antérieurs de l'agent